

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

JANVIER 2022

1. Informations paroissiales

- ❑ Les prochaines célébrations auront lieu en l'église Saint Maurice (sous réserve d'éventuelles modifications liées à la situation pandémique) :
 - Vendredi 24.12.2021 : 23 h 00 Messe (*Veille de Noël*)
 - dimanche 02.01.2022 : 17 h 00 Messe (*Epiphanie*)
intention : HARTMANN Georges
 - samedi 15.01.2022 : 18 h 00 Messe
 - Dimanche 30.01.2022 : 10 h 00 Messe
Intentions : Famille MUNCK Auguste et WOLF René ; MEYER Louis ; UEBERSCHLAG Georges
 - ❑ Adaptation des mesures sanitaires aux lieux de culte depuis le 30.06.2021 :
 - levée des limites de jauge : toutes les places assises peuvent être utilisées ;
 - mesures barrières maintenues : port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique, sens de circulation, quête maintenue à la sortie en fin d'office, règles de distanciation maintenues dans les espaces de circulation,...
 - ❑ Si le contexte sanitaire le permet, la quête pour le chauffage de l'église est maintenue au mois de janvier 2022. Dans le cas contraire, elle sera annoncée dans le bulletin du mois de février 2022, auquel seront jointes une note d'information et une enveloppe pour recueillir vos dons.
 - ❑ Référents paroissiaux (rappel) :
 - Nos célébrants :
 - Vincent FRECHIN, curé doyen (Tél. : 03.89.89.44.55 ou 06.80.08.77.30) ;
 - Robert TUMU (Tél. : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20).
 - Nos personnes relais :
 - Martine SCHWEIZER (Tél. : 07.87.96.25.19) ;
 - Claire MUNCK, référente à la Communauté de Paroisses et pour les intentions de messe (Tél. : 03.89.40.15.94) ;
 - Gérard VERSINI, à contacter via la Mairie, en cas de décès.
- Consultez le site internet : www.coeur-du-sundgau.fr
- ❑ L'ensemble des membres du Conseil de Fabrique souhaite à toutes et à tous un Joyeux Noël et une année 2022 remplie de joie, d'espérance, de solidarité, de lumière et de paix.
Merci de votre confiance et de votre générosité tout au long de l'année.
 - ❑ Après plusieurs années en tant que Servants d'Autel, Marie GRAFF, Elise MEYER, Coline et Nolwenn CHRISTEN ont souhaité arrêter ce service bénévole.

Nous les remercions chaleureusement et leur souhaitons bonne continuation.

Nous en profitons pour lancer un appel : si vous connaissez des enfants désirant rejoindre l'équipe des Servants d'Autel, merci de contacter Claire ou Vincent MUNCK au 03.89.40.15.94.

2. Annulation de la marche populaire « La Tempête »

Pour la deuxième fois de son histoire, la marche populaire du 26 décembre n'aura pas lieu cette année.

Ses organisateurs entretenaient longtemps l'espoir de la maintenir, mais c'était sans compter la dégradation de la situation sanitaire.

3. Enquête publique – Plan des Préventions des Risques Naturels de Mouvement de Terrain (PPRNMT) - RAPPEL

Suite à la réunion publique d'information qui a eu lieu fin septembre à ALTKIRCH sur le projet du PPRNMT visant le secteur de l'Illberg (voir bulletin du mois de [novembre 2021](#)), le Commissaire-enquêteur a été désigné en la personne de M. Jean-Claude MOUTENET.

L'enquête publique aura lieu du lundi 06 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022 inclus.

Le dossier de l'enquête sera déposé à la mairie de Hirtzbach. Tout un chacun pourra venir en prendre connaissance et déposer ses observations dans le registre ouvert à cet effet.

A cet égard, le Commissaire-enquêteur tiendra une permanence en mairie de Hirtzbach et sera à la disposition du public :

- le lundi 06 janvier 2022 de 10 h 00 à 12 h 00.

4. Chasse – avis aux promeneurs

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable **les samedi 08 et 15 janvier 2022, ainsi que le dimanche 16 janvier 2022.**

5. Communiqué de l'Association la Bougeotte de Hirtzbach

C'est à contrecœur que La Bougeotte de Hirtzbach a dû annuler la balade contée et chantée prévue le 18 décembre 2021 à 16 h 15, en raison de l'augmentation significative des cas de covid localement et des recommandations gouvernementales. Mais ce n'est que partie remise !...

Merci à tous (bénévoles, habitants, donateurs,...) d'avoir contribué à rallumer les étoiles de Noël à Hirtzbach. Une multitude de petites décorations sur les fenêtres et portes illuminent le village et apportent du bonheur.

Pour poursuivre cette dynamique, la Bougeotte vous invite à participer, **le 19 janvier 2022 à 20 h** dans le local des pompiers, à une réunion pour faire le bilan des activités et vous présenter ses projets. Les mesures barrières seront respectées.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le 07.84.44.05.71.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à tous.

6. Communiqué de l'Association du Carnaval des Enfants

Une erreur s'est glissée dans le calendrier des manifestations 2022, joint au bulletin du mois de décembre 2021.

Le carnaval a été annoncé à tort le 06 février 2022 (jour du repas du FC HIRTZBACH). Il aura lieu en réalité le **dimanche 13 février 2022**.

7. Fermeture de la mairie durant les fêtes

Le secrétariat de la mairie sera fermé au public les **23, 24, 29 (après-midi), 30 et 31 décembre 2021**. Les habitants pourront venir retirer des sacs à déchets les 20, 21, 22, 27, 28 et 29 décembre (matin) 2021 aux heures d'ouverture (vérifiez et anticipez vos stocks !).

8. 44^{ème} édition du Salon Régional Formation Emploi

Vous souhaitez trouver votre voie, décrocher un emploi, créer votre entreprise ou encore rebondir professionnellement ? Le Salon Régional Formation Emploi est fait pour vous !

En janvier prochain, près de 350 exposants seront à votre disposition pour vous aider à donner forme à vos projets.

Rendez-vous les **28 et 29 janvier 2022** au Parc des Expositions de COLMAR.

Ce salon est ouvert à tous (demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, étudiants, lycéens ou encore créateurs d'entreprise) et offre la possibilité de découvrir les différents métiers et filières de formation, d'entrer en contact avec les entreprises qui recrutent, de participer à des ateliers, d'assister à des conférences... et ce, dans un même lieu et au même moment.

Entrée libre de 9 h à 18 h.

Comment s'y rendre ? Prenez le train et/ou le bus : un billet acheté, le retour gratuit !

Courriel : contact@sfe-alsace.com - Site : www.sfe-alsace.com.

9. Carnaval des enfants

L'association du carnaval des enfants organise son traditionnel carnaval des enfants le **dimanche 13 février 2022**.

Les enfants pourront se retrouver directement dans la cour de l'école élémentaire à partir de 13 h 30.

Le départ de la cavalcade est fixé à 14 h ; elle mènera le cortège à travers les rues du village pour aboutir au Foyer Saint Maurice.

Au Foyer, les enfants défilent sur scène, puis repartiront avec un cadeau.

Sur place vous trouverez boissons, pâtisseries, petite restauration ainsi que confettis.

Suivant l'évolution des mesures sanitaires, la manifestation pourrait avoir lieu à l'extérieur.

L'association espère de tout cœur renouer avec cette tradition festive et vous retrouver nombreux à défiler ce 13 février !

10. Maintien des tarifs de la redevance eau potable et de l'assainissement collectif

Mince consolation dans le flot des augmentations de prix que l'on attribue à la crise sanitaire : la Communauté de Communes Sundgau a décidé, en séance communautaire du 15.12.2021, de maintenir inchangés les tarifs de l'eau et de l'assainissement, à compter du 01.01.2022.

Plusieurs points de vigilance ont toutefois été soulevés et devront être financés dans les prochaines années :

- Pour l'eau, la présence de pesticides (herbicide) dans l'eau de plusieurs captages (à traiter), le vieillissement des compteurs (à renouveler) et les renouvellements de réseau dans le cadre du schéma d'alimentation.
- Pour l'assainissement, la suite de la réalisation des schémas directeurs d'assainissement collectifs et la mise en conformité des équipements en fonction de l'évolution de la réglementation.

L'accalmie sera donc de courte durée...

11. Taxi pour les aînés – Service d'Aide à la Mobilité (rappel)

Le service d'Aide à la Mobilité (nouvelle dénomination de l'ancien Taxi pour les aînés) proposé par la Communauté de Communes Sundgau (CCS) s'adresse :

- aux personnes âgées de 75 ans ou plus ;
- aux personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie (taux d'incapacité d'au moins 80 %) ;
- aux personnes majeures **momentanément dans l'incapacité de conduire** (pour les rendez-vous médicaux uniquement).

L'ayant droit peut être accompagné par une personne de son choix.

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7 h à 19 h, hors jours fériés.

Les déplacements sont autorisés dans le périmètre de la CCS (de Hochstatt à Lucelle...), vers les hôpitaux et cabinets médicaux spécialisés de Mulhouse et de Saint-Louis, ainsi que vers les maisons de retraite de

Bellemagny, Bréchaumont, Dannemarie, Seppois-le-Bas et de la région mulhousienne.

Le service est limité à 50 trajets aller annuels (25 trajets aller-retour), correspondant à 2 carnets de tickets transport par an.

Pour adhérer au service, il convient de contacter la CCS au 03.89.08.36.20 et de remplir une fiche de renseignement, accompagnée de pièces justificatives (également disponible en mairie).

A réception du dossier, la CCS enverra un carnet de transport prérempli à l'utilisateur.

Les réservations se font auprès de la **Société de transport MOVEO** (la seule habilitée sur l'ensemble du territoire desservi, désormais), entre 9 h et 12 h – 14 h et 17 h.

Contact : Tél. : **09.82.55.00.30** - Email : contact@moveo.online

Toute course doit être réservée avant 17 h la veille du déplacement.

La tarification du service est en baisse :

	Tarif aller	Tarif A/R
0 – 10 km	5 €	10 €
11 – 20 km	9 €	18 €
21 – 30 km	13 €	26 €
Plus de 30 km	15 €	30 €

Dépliant et renseignement sur demande à la mairie (Tél. : 03.89.40.99.21) ou à la Communauté de Communes Sundgau (Tél. : 03.89.08.36.20).

12. La Sous-Préfecture d'Altkirch, espace France Services

La Sous-Préfecture d'Altkirch est la seule du Haut-Rhin à accueillir dans ses locaux un espace France Services accueillant 9 partenaires nationaux : Finances publiques, CAF, CPAM, Assurance Retraite, Agence Nationale des Titres Sécurisés, Pôle Emploi, La Poste, MSA, point-justice.

Ils y assurent des permanences régulières, soit en présentiel, soit par visioconférence (mardi et jeudi pour la CPAM, mercredi et vendredi pour la CAF,...).

Le public a à sa disposition un point d'accueil numérique muni de 2 ordinateurs pour réaliser ses démarches, ainsi qu'une borne CPAM pour mettre à jour sa carte vitale.

Coordonnées et contact :

5 rue Charles de Gaulle à ALTKIRCH

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h 30.

Tél. : 03.89.29.23.90

Courriel : pref-France-services@haut-rhin.gouv.fr

13. Impôts : un nouveau service pour gérer ses biens immobiliers en ligne

Depuis peu, les propriétaires, particuliers ou professionnels, peuvent consulter sur internet la totalité de leurs biens bâtis et obtenir des informations sur leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, numéro de lot,...).

Rendez-vous sur le site impots.gouv.fr dans l'espace « Particuliers » ou « Professionnel », à l'aide de vos identifiants. Un onglet « gérer mes biens immobiliers » permet d'afficher six biens par page avec, pour chacun, sa nature, superficie, étage et adresse.

Attention, seules les propriétés bâties imposables à la taxe foncière sont consultables sur le site. Le site évoluera à l'automne 2022 (déclarations foncières en ligne, calcul des taxes d'urbanisme) et début janvier 2023, on pourra déclarer si le logement est une résidence principale ou secondaire, ou s'il est loué.

14. Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) proposé par le Pays du Sundgau

Le programme SARE consiste à aider les habitants à se repérer et à bénéficier de conseils pour leurs travaux de rénovation énergétique et ainsi les accompagner pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Un conseiller accompagne gratuitement les habitants pour leur délivrer un conseil neutre et objectif sur les choix de matériaux, les aides disponibles et les démarches administratives à engager.

Tout habitant souhaitant bénéficier de ce service, proposé par le Pays du Sundgau, peut adresser sa demande par mail à l'adresse : conseiller.renovation@pays-sundgau.fr ou directement par téléphone au 03.89.25.96.68.

15. Aide à la restauration de maisons anciennes

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) informe qu'elle poursuit sa politique de restauration de maisons anciennes, en attribuant une aide de 20 % à tout porteur de projet (aide plafonnée à 30 000 € sur un montant maximum de 150 000 € de travaux éligibles).

Voici les critères d'éligibilité à cette aide :

- la maison doit dater d'avant 1900 ;
- seuls les travaux extérieurs sont retenus : toiture en tuiles plates traditionnelles terre cuite, charpente et zinguerie, travaux de menuiserie bois uniquement (fenêtres, volets et porte d'entrée), ravalement de façades, crépi, peinture et restauration du colombage.

Les porteurs de projet sont invités à contacter M. Christian FUCHS au 06.48.87.86.16 qui pourra les conseiller et orienter utilement, à titre gratuit.

16. Mise à jour des cartes et données IGN

Par arrêté du 24.11.2021, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé les personnels de l'IGN (Institut National de l'information géographique et forestière) à pénétrer dans les propriétés publiques et privées, sur le territoire des communes du Haut-Rhin, dans le cadre de leurs missions.

Ces missions consistent à exécuter des travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, de constituer et mettre à jour les bases de données géographiques et les fonds cartographiques sur l'ensemble du territoire national et de réaliser l'inventaire forestier national.

Cette autorisation est valable pour la période 2021-2026.

17. Communiqué de l'association CAPOEIRA 68

La Capoeira est un art martial brésilien enseignant la discipline, le respect mutuel et la sociabilité. Elle stimule la sensibilité, développe la coordination motrice, concentration et contribue à l'épanouissement musical, encourage l'autonomie et suscite la curiosité par rapport à une autre culture.

Ce sport peut être pratiqué dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 99 ans...

L'association CAPOIERA 68 a été créée en 2021 et propose des séances dans la salle « Hirtzbach Fitness », 3 rue de l'Illberg à Hirtzbach, les mardis de 18 h 30 à 21 h 00 (pour enfant, adolescents et adultes, à tour de rôle).

Contact : Tél. : 06.24.96.76.46

Courriel : capoeirasundgau@gmail.com

L'association a son siège à Chavannes sur l'Etang.

18. Liste électorale - rappel

Dans les bulletins des mois de novembre et décembre 2021, il était indiqué que les personnes souhaitant prendre part aux élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 avaient jusqu'à début mars 2022 pour s'inscrire sur la liste électorale.

Cela dit, nous recommandons à ces personnes de ne pas attendre cette date ultime pour s'inscrire, en raison d'un risque de saturation du serveur de l'INSEE susceptible de ne pas prendre en compte leur inscription dans les délais (cela s'est déjà produit par le passé). Ne tardez donc pas !

19. Conseils avant l'hiver

Comme chaque année, nous nous permettons de rappeler un certain nombre de principes et prodiguer quelques conseils à l'approche de la saison froide, à savoir :

- balayage et enlèvement des neiges :
l'attention des habitants est attirée sur le fait qu'au terme des dispositions de la loi municipale du 06 juin 1985, le balayage des trottoirs et l'enlèvement des neiges sur ceux-ci constituent, en principe, une charge de la propriété.
Le propriétaire est responsable même s'il n'habite ni la maison, ni la Commune, aussi bien quand la maison est occupée par un locataire que lorsqu'elle est inhabitée ;
- dégagement des caniveaux et des regards, pour permettre l'écoulement rapide de l'eau au moment du dégel ;
- protection des compteurs d'eau contre le gel :
en cas de dégâts dus au gel, le remplacement du compteur est à la charge du propriétaire.

20. Eclairage public

A partir du 1^{er} janvier 2022, le marché de maintenance du réseau d'éclairage public a été reconduit avec l'entreprise PONTIGGIA de WITTENHEIM.

Les pannes et dysfonctionnements sont à signaler à la mairie qui les remontera directement au prestataire.

21. Prévenir les intoxications par le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par intoxication en France (environ 100 décès chaque année).

En région Grand Est, 84 épisodes d'intoxications par le monoxyde de carbone ont été enregistrés au cours de la dernière période hivernale, exposant 228 personnes et causant 2 décès. Face à ces accidents pour la plupart évitables, l'Agence Régionale de Santé (ARS) se mobilise en diffusant une information destinée à prévenir les situations à risque.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, invisible et non irritant. Il est donc indétectable sans appareil de mesure. Les intoxications liées à ce gaz résultent le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz au fioul, au bois) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés. La chaudière est la source mise en cause dans 50% des intoxications.

Restons vigilants !

- Avant l'hiver, faites impérativement entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié, la réglementation l'oblige ;

- Faites ramoner, chaque année, les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié, quel que soit le combustible utilisé ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc.) ;
- N'utilisez sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments ;
- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Aérez et ventilez quotidiennement votre habitation au minimum 10 à 15 minutes et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid.

Que faire en cas d'accident dû au monoxyde de carbone ?

Les premiers signes de l'intoxication sont des maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. En cas de soupçon d'intoxication, il faut immédiatement aérer les locaux, arrêter si possible les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112, et le 114 pour les personnes sourdes et malentendantes. Face à une intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

22. Remerciements

- ❑ Bernard et Marthe MUNCK ont été très touchés par les marques d'attention et de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de leurs Noces d'Or. Ils remercient de tout cœur M. le Maire, ses adjoints et le Conseil Municipal, le Crédit Mutuel, leur famille, voisins et amis pour les cadeaux, cartes, appels téléphoniques et messages de félicitations. Merci à tous.
- ❑ L'Association Hirtzbach Loisirs et Créations (HLC) a eu à cœur d'organiser le Marché de la St Nicolas qui a attiré un public nombreux. En lien avec les représentants des parents d'élèves, HLC remercie sincèrement les visiteurs et les exposants. Ils adressent également un grand MERCI aux acteurs locaux pour le soutien de taille qu'ils leur ont apporté, à savoir :
 - la Commune de HIRTZBACH et ses employés ;
 - les écoles de HIRTZBACH ;
 - l'association APPMA de HIRTZBACH pour le prêt de matériel ;
 - Martine SCHWEIZER et les enseignantes de l'école primaire pour le temps consacré à la préparation des chants et la décoration des sapins avec les enfants ;

- Alain HELBERT, Christian de REINACH, David RIEB (SAFTI IMMO), Grégory BERT (CAFPI), Violette DIETMANN, le Restaurant de la Gare et le Crédit Mutuel.

Et merci aux généreux donateurs pour les nombreux jouets déposés pour la collecte solidaire des enfants démunis d'Alsace !

- ☐ Marie-Louise HELL a été très touchée par les messages de félicitations et vœux qui lui ont été adressés par de nombreux Hirtzbachois pour ses 99 ans.

Notre doyenne d'âge remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont pensé à elle à cette occasion et souhaite à tous les Hirtzbachois une bonne et heureuse année 2022.

23. Etat civil

Naissance :

- Le 21 novembre 2021 à MULHOUSE est née Abigaëlle, premier enfant de Frédéric BUTZ et son épouse Angélique née WASSON, demeurant ensemble 5 rue Beau Séjour.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

Décès :

Le 25 novembre 2021 à ALTKIRCH s'est endormie Armandine FREYBURGER née HIGELIN, dans sa 89^{ème} année.

24. Les grands anniversaires de janvier 2022

69 ans :	Mme KOHLER	Martine née KLEIBER
71 ans :	M. KOENIG	Jean-Jacques
73 ans :	Mme KARA	Hava née KILIC
	Mme SCHWOEHRER	Anne-Marie née WELTER
	Mme STEHLIN	Elianne née KETTELA
74 ans :	M. HEITZMANN	Michel
	M. YAHIA	Djemai
75 ans :	Mme SCHARTNER	Eliane née SCHURCK
	M. MUNCK	Bernard
77 ans :	M. HEINIS	François
	Mme MECKER	Liliane née PFLIEGER
80 ans :	Mme LANG	Anne née SCHOTT
82 ans :	Mme ROSSE	Marie Anne née ZIMMERMANN
	Mme BRUNNER	Charlotte née SCHMITT
84 ans :	M. SCHNOEBELEN	Georges
86 ans :	Mme HARTMANN	Sonia née WEIGEL
87 ans :	M. BRUNNER	Pierre
89 ans :	Mme WALCH	Marie-Antoinette née HARTMANN
90 ans :	M. MUNCH	Roger
93 ans :	Mme SPECKLIN	Marie-Antoinette née JERMANN

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

Courriel : mairie@hirtzbach.fr

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.

Fermeture de la mairie durant les fêtes

Le secrétariat de mairie sera fermé au public **les 23, 24, 29 (après-midi), 30 et 31 décembre 2021**. Il sera ouvert les 20, 21, 22, 27, 28 et 29 (uniquement le matin), notamment pour permettre aux habitants de venir retirer des sacs à déchets.



*Bonnes fêtes
de fin d'année !*